



Pas de déchets verts près de la rivière



Les déchets verts menacent la rivière ?

Les déchets verts polluent la rivière en provoquant :

- des odeurs nauséabondes ;
- une pollution organique qui entraîne l'appauvrissement en oxygène de la rivière, pouvant conduire à une forte mortalité des poissons ;
- la prolifération d'espèces invasives (Ragondin, Renouée du Japon, etc...) qui menacent la biodiversité locale ;
- des bouchons qui peuvent aggraver voire provoquer des inondations en cas de fortes pluies.

Les déchets verts menacent aussi la stabilité des berges en empêchant la pousse des végétaux.

Que faire des déchets verts ?

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie, dans la benne qui leur est réservée.

Ils peuvent également être transformés en composte dans le jardin, en installant un composteur le plus loin possible de la rivière.

Et les autres déchets ?

Dès le printemps, les gardes rivières sont confrontés à la même situation : de nombreux dépôts sauvages composés de pneus, ferrailles, plastiques, déchets verts, pelouses, branches et autres matériaux sont constatés le long des cours d'eau et fossés.

Ces incivilités ne sont pas sans conséquences pour l'environnement et la sécurité des biens et des personnes.

Tous les déchets doivent être déposés en centre de tri et de valorisation afin de réduire leurs impacts sur la santé et l'environnement.



Accumulation de déchets verts flottants dans la rivière
Ecole à Pringy



Courriel : contact@le-semea.fr

Article sur la gestion des déchets :

<https://le-semea.fr/actualites/pollution-aux-dechets-un-reel-danger-pour-la-riviere-et-les-riverains/>